

Organisme de formation enregistré auprès de la préfecture de la région Occitanie sous le numéro de déclaration d'activité 76310961331

## **Formation en santé, sécurité et conditions de travail des élu.es du CSE – Secteur privé**

### **Présentation de Socio-Scop**

SOCIO-SCOP est un **cabinet d'expertise CSE/SSCT**, habilité pour la réalisation d'expertises en santé sécurité et conditions de travail (certification QUALIANOR, et anciennement agréé par le ministère du travail pour les CHSCT).

Sous forme associative, la structure a vocation à se transformer en SCOP prochainement.

Son siège social est basé à Toulouse et son **périmètre d'intervention est national**, avec une préférence pour **l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine** (une salariée travaille depuis Bordeaux et deux depuis Toulouse).

Nos compétences en **sociologie** et en **ergonomie**, ainsi que nos expériences de plus de 10 ans chacun.e nous permettent de réaliser les **expertises et les formations à destination des RP au CSE et à la CSSCT**.

SOCIO-SCOP est aussi adhérente à l'ADEAIC (Association des Experts Agréés (et habilités) Indépendants auprès des CHSCT/CSE), qui a pour objet **la défense des IRP et de leurs prérogatives en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**.

### **Nos valeurs**

- ★ **Solidarité et horizontalité** dans notre organisation de travail
- ★ **Primauté de la parole et du ressenti des salarié.es** dans nos analyses
- ★ **Indépendance** vis-à-vis des directions
- ★ **Transmission participative et collective** des savoirs créés
- ★ **Anti-sexisme** et intégration de la dimension du genre dans nos analyses des facteurs de risques professionnels

### **Formation SSCT et Journées d'étude**

Nous **réalisons la formation SSCT à destination des RP au CSE de droit privé (L2315-18)** : nous pouvons participer à vos collectifs de formateur.rices syndicaux, ou prendre en charge tout ou partie de la formation obligatoire.

Nous sommes également compétent.es pour intervenir sur la **formation référent.e harcèlement sexuel et agissements sexistes**.

En complément, et à la demande, nous élaborons et animons des **journées d'études** sur des thématiques en lien avec notre domaine d'expertise : analyse du travail réel, articulation des outils et moyens à disposition du CSE (inspections, analyses documentaires, information/consultation, recours à l'expertise), dimension du genre dans l'analyse des risques professionnels...

### Nos principes pédagogiques généraux

- Nous faisons **participer au maximum** les stagiaires pour augmenter la qualité de l'apprentissage (participation, mémorisation, appropriation).
- Une part importante de la formation est consacrée à la **pratique des savoir-faire enseignés**
- Nous préparons la formation en amont pour que les **exemples et cas pratiques soient le plus possible accordés** avec les secteurs d'activité des stagiaires.
- Nous travaillons lors de la formation **les outils** (technique, documents, etc.) amenés par les stagiaires, et d'autres que nous mettons à **disposition des stagiaires en fin de formation pour leur réutilisation future au sein de leur instance**.

### Nos objectifs pédagogiques généraux

- **Connaitre le fonctionnement de l'instance** (histoire, objectifs, règles et prérogatives)
- **Connaitre les bases de la prévention des risques professionnels** (histoire, langage, droit, enjeux sociaux)
- **Connaitre les moyens à ma disposition** pour peser sur la politique de prévention de l'entreprise (préparation de réunion, rédaction de délibération, suivi des documents, procédures d'infoconsultation etc.)
- **Appréhender l'analyse du travail réel** (outils d'analyse, cadre théorique, moyens : enquête, inspection, expertise, etc.)

### Les modules de formation SSCT

Socio-Scop est en mesure de dispenser l'ensemble des modules suivants qui composent une formation complète traitant des aspects de santé, de sécurité et des conditions de travail telle que définie aux articles R2315-9 à 11 du code du travail.

La prestation que propose Socio-Scop est modulaire :

- Chaque module est indépendant et nécessite entre ½ et une journée de formation pour être traité.
- Nous pouvons intervenir, après accord avec votre responsable de formation, sur tout ou partie d'un module de formation.
-

**Module 1 Mandat et missions des élu.es au CSE****Séquence 1.1 Le mandat des élu.es au CSE**

Le mandat d'ordre public  
Le délit d'entrave  
La confidentialité  
Histoire de la prévention de la santé au travail  
Fusion des IRP et conséquences

**Séquence 1.2 Missions SSCT des élu.es**

Attributions générales  
Le travail réel  
Le collectif de travail  
Les recommandations des élu.es  
La proximité avec les salarié.es

**Module 2 Transformation des CHSCT en CSE****Séquence 2.1 Dimension du CSE**

Conséquences des Ordonnances Macron – 2017  
La composition du CSE et de la CSSCT  
Les attributions du CSE et de la CSSCT  
Articulation des compétences SSCT

**Séquence 2.2 Le fonctionnement et les moyens du CSE et de la CSSCT**

Budget  
RI  
Formation  
Heures de délégation  
Le vote  
ODJ et convocation  
Réunions  
PV et CR

**Module 3 La prévention des risques professionnels****Séquence 3.1 Présentation générale et axes de prévention**

La santé au travail  
La sinistralité  
Les axes de prévention

**Séquence 3.2 Les trois niveaux de prévention**

Définition  
Danger et risques

### Séquence 3.3 Les 9 principes de prévention

Définition  
Exemples de mesures

### Séquence 3.4 Les obligations de l'employeur

Responsabilité  
Obligations légales  
Obligation de moyens et de résultat  
Responsabilité pénale

### Séquence 3.5 Autres acteurs de la prévention

Inspection du travail  
Médecine du travail  
Assurance maladie  
ANACT/INRS

## Module 4 L'information et la consultation du comité

### Séquence 4.1 Le droit à l'information des élu.es

Accès aux informations nécessaires  
Délais de transmission  
Documents obligatoires  
Qualité de l'information

### Séquence 4.2 La procédure d'information consultation

Principes intangibles  
Modalités de vote et forme de l'avis  
Utilité de la consultation  
Délais de la consultation

### Séquence 4.3 Consultation du CSE

Les projets importants  
Les bilans et programmes annuels

## Module 5 Analyse du travail et droit d'alerte

### Séquence 5.1 Analyse du travail et des risques professionnels

Cadre d'analyse du travail  
Travail prescrit et travail réel

**Séquence 5.2 Etude des attributions du CSE et de la CSSCT en matière d'analyse des risques**

Etude des articles du code du travail  
Information et consultation obligatoire  
Visites d'inspection

**Séquence 5.3 Le droit d'alerte pour DGI**

Le droit d'alerte pour DGI : étude du droit, schématisation de la procédure  
Synthèse sur les différents moyens d'analyse (a priori, en cours, a posteriori)

**Module 6 Expertise et Enquête****Séquence 6.1 Le recours à l'expertise**

La procédure de recours à l'expertise  
Balance des pouvoirs entre président et RP

**Séquence 6.2 L'enquête suite à AT**

Etude du code du travail  
Déroulement de l'enquête  
Les dimensions de la situation de travail  
Présentation d'outils d'analyse

**Séquence 6.3 Ateliers méthodes d'enquête**

Pourquoi faire une enquête ?  
Les étapes de l'enquête  
Exercices et cas pratiques